

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 11 mars 2026

Commune de Clelles en Trièves

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Date de la convocation : 02 mars 2026

Début de séance : 09h00

Présents : Éric Chevillard, Jean-Marc Denier, Christian Margueret, Didier Peybernes, Sylvie Prayer, Ghislaine Reymond, Alain Roche, Delphine Chrétien, Séverine Vial,

Absents : Antoine Fernandes, Véronique Mazur, Denis Dos Santos, Emeline Friedmann.

Pouvoirs : Bruno Rouly donne pouvoir à Alain ROCHE.

Secrétaire de séance : Ghislaine REYMOND, adjointe au maire

Quorum atteint : (9 présents et 1 pouvoir)

ORDRE DU JOUR :

Vote du PV du conseil du 25 février 2026

Délibérations :

- Vote du taux des taxes foncières
- Vote du taux de la taxe d'habitation
- Vote des subventions aux associations
- Vote du budget prévisionnel général M57 2026
- Vote du budget annexe général M49 2026

- Autorisation à Monsieur le Maire à approuver le plan de financement, lancer la procédure et signer le Marché de travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement du RAFFOUR
- Autorisation à Monsieur le Maire de valider l'acquisition d'une fourche pour le tracteur communal

Questions diverses :

Déambulation carnaval vendredi 20/03

Date du prochain conseil

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2026 est arrêté par accord de tous les membres du Conseil présents.

DELIBERATIONS

DELIBERATION Numéro 01-03-2026

VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIERES 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de voter le taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Il propose de reconduire les mêmes taux que l'année dernière.

Pour rappel, les taux votés en 2025 étaient les suivants :

Taxe foncière propriétés bâties : 35,19 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 32,70 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibération votée à l'unanimité (9 voix et 1 pouvoir pour)

DELIBERATION Numéro 02-03-2026

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION 2026

Comme pour les taxes foncières, Monsieur le Maire propose de reconduire pour la taxe d'habitation 2026, les taux en vigueur l'an dernier, c'est-à-dire 11,59 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibération votée à l'unanimité (9 voix et 1 pouvoir pour)

DELIBERATION Numéro 03-03-2026

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir examiné les dossiers de demandes de subventions reçues pour l'année 2026, le Conseil Municipal décide de répartir l'enveloppe budgétaire ainsi :

ASSOCIATION	MONTANT RETENU 2026
AMORISON	600 €
ARTISTES ASSOCIES du TRIEVES	400 €
ADMR Clelles	800 €
Arts Martiaux du Trièves	500 €
Amis de l'Âge d'or	100 €
Collectif Entraide Trièves	300 €
Cueille la vie	100 €
CULTURE ET MONTAGNE	500 €
FSE Mens	400 €
Les Créateurs du Dauphiné	250 €
Le Platary	250 €
Musique en Obiou	400 €
Skieurs du Mont Aiguille	50 €
SOU CLELLES	510 €
TICHODROME	87 €
TOTAL	5 247 €

Monsieur le Maire explique et justifie les décisions prises en rappelant les services rendus et les activités proposées aux habitants du village par les différentes associations.

Concernant l'association du Tichodrome le montant de la subvention équivaut à la signature de la convention de partenariat 2026 et sera versé une seul fois uniquement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibération votée à l'unanimité (8 voix, 1 pouvoir pour et 1 abstention)

DELIBERATION Numéro 04-03-2026

VOTE BUDGET GENERAL M57 2026

Monsieur le Maire explique quels sont les recettes et les projets envisageables pour l'année 2026.

Le conseil municipal vote le budget général 2026 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 686.109,61

Recettes : 686.109,61

Section d'investissement :

Dépenses : 403.811,47

Recettes : 403.811,47

Le vote de ce budget est effectué avec reprise anticipée des résultats 2025, avec approbation de la mention de reprise anticipée par notre service de gestion comptable (cf tableau ci-joint).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibération votée à l'unanimité (9 voix et 1 pouvoir pour)

Collectivité-Budget :

CLELLES - 09701

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		0,00 €	36 202,89 €		36 202,89 €	- €
Opérations de l'exercice	120 523,62 €	117 899,86 €	432 357,06 €	445 359,02 €	552 880,68 €	563 258,88 €
Totaux	120 523,62 €	117 899,86 €	468 559,95 €	445 359,02 €	589 083,57 €	563 258,88 €
Résultat cumulé	2 623,76 €	- €	23 200,93 €	- €	25 824,69 €	- €

COMPLÉTER LES LIGNES EN JAUNE

Besoin de financement	23 200,93 €		23 200,93 €		(1)
Excédent de financement	- €		- €		(2)
Restes à réaliser	13 841,40 €	128 388,00 €	13 841,40 €	128 388,00 €	(3) et (4)
Besoin de financement au titre des RAR	- €		- €		(5) = (3) - (4)
Excédent de financement au titre des RAR		114 546,60 €		114 546,60 €	(6) = (4) - (3)
Besoin de financement Global	- €		- €		(1)+(5)+(7)-(2)-(6)-(8)
Excédent de financement Global		91 345,67 €		91 345,67 €	(2)+(6)+(8)-(1)-(5)-(7)
Montant du 1068					

d'affecter la somme de

- € au compte 1068 Investissement

Visa de la responsable du SGC : Résultats certifiés exacts pour une reprise anticipée au budget 2026.

Sylvie Espinasson-Legay

Pour le compte public, par délégation

Nadège BELLET
Inspectrice des Finances
Publiques

COMPLÉTER LES LIGNES EN JAUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		76 041,30 €	103 000,61 €		103 000,61 €	76 041,30 €
Opérations de l'exercice	543 130,96 €	591 168,36 €	355 498,14 €	477 609,52 €	898 629,10 €	1 068 777,88 €
Totaux	543 130,96 €	667 209,66 €	458 498,75 €	477 609,52 €	1 001 629,71 €	1 144 819,18 €
Résultat cumule	- €	124 078,70 €	- €	19 110,77 €	- €	143 189,47 €

Besoin de financement
Excédent de financement

- € (1)
19 110,77 € (2)

Restes à réaliser

2 936,00 € (3) et (4)
48 935,19 €

Besoin de financement au titre des RAR
Excédent de financement au titre des RAR

- € (5) = (3) - (4)
45 999,19 € (6) = (4) - (3)

Besoin de financement Global
Excédent de financement Global
Montant du 1068

- € (1)+(5)+(7)-(2)-(6)-(8)
65 109,96 € (2)+(6)+(8)-(1)-(5)-(7)

d'affecter la somme de

- € au compte 1068 Investissement

Visa de la responsable du SGC : Résultats certifiés exacts pour une reprise anticipée au budget 2026.

Par le compte public, Sylvie Espinasson-Legay
Par délégation, Nadège BELLET
Inspectrice des Finances Publiques

DELIBERATION Numéro 05-03-2026

VOTE BUDGET ANNEXE M49 2026 (budget de l'eau)

Le conseil municipal vote le budget annexe 2026 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 143.214

Recettes : 143.214

Section d'investissement :

Dépenses : 441.268,60

Recettes : 441.268,60

Le vote de ce budget est effectué avec reprise anticipée des résultats 2025, avec approbation de la mention de reprise anticipée par notre service de gestion comptable (cf tableau ci-joint).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibération votée à l'unanimité (9 voix et 1 pouvoir pour)

DELIBERATION Numéro 06-03-2026

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE D'APPROUVER LE PLAN DE FINANCEMENT, LANCER LA PROCEDURE ET SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX D'AMELIORATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DU RAFFOUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement du projet d'amélioration des réseaux d'assainissement de la rue du Raffour :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	TTC
<i>Travaux</i>	89.000	106.800	Commune	58.163,16
<i>MOE</i>	6.000	7.200		
<i>OPR Assainissement</i>	4.500	5.400		
<i>Divers (Variation coûts matériaux, aléas, révision...)</i>	6.776	8.132,16	AGENCE DE L'EAU	69.369
TOTAL	106.276,80	127.532,16	TOTAL	127.532,16

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026 (n°09701) au chapitre 21.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et signer l'ensemble des pièces relatives à la réalisation du projet.

Délibération votée à l'unanimité (9 voix et 1 pouvoir pour)

DELIBERATION Numéro 07-03-2026

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE VALIDER L'ACQUISITION D'UNE FOURCHE POUR LE TRACTEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au conseil que la fourche du tracteur communal est actuellement en très mauvais état et qu'il convient de la remplacer. Une fourche d'occasion en bon état a été trouvée au prix de 6000 euros.

Cette dépense est inscrite au budget prévisionnel M 57 au chapitre 21 (dépenses investissement).

Cette acquisition favorisera le travail de l'équipe technique pour certaines tâches.

L'achat de cette fourche constitue un bon compromis par rapport au prix d'achat d'un équipement neuf.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à réaliser cet achat et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce sujet.

Délibération votée à l'unanimité (9 voix et 1 pouvoir pour)

QUESTIONS DIVERSES

Déambulation carnaval vendredi 20/03

Un carnaval est prévu avec une déambulation dans les rues du village à partir de 17h15.

Dernière gazette du CLOCHER

L'association « Culture et Montagne » a élaboré une dernière gazette du clocher, rappelant en particulier le projet de réinstaller sur l'édifice une méridienne qui a été déposée et oubliée.

Cette gazette annonce le concert de la chorale « Les Sinardoux » qui aura lieu le 21 mars à l'église de Clelles.

Il était prévu que ce concert se tienne plus tôt et que sa recette aille en partie à la collecte de la Fondation du Patrimoine destinée à la restauration de l'ensemble campanaire. Mais la date a dû être retardée. Elle pourra bénéficier à la dépense concernant la repose de la méridienne.

Ce projet doit encore être plus précisément élaboré par la nouvelle équipe municipale.

Point bail cinéma GIONO

Le bail du bâtiment dédié au cinéma et aux associations (salles Giono et Guillot) est arrivé à échéance.

Une négociation a été entreprise avec son propriétaire pour perpétuer cette location et donc assurer aux différentes associations qui en bénéficient la pérennité de leurs activités dans ces locaux.

Un bail emphytéotique est envisagé et un projet de protocole d'accord a été élaboré avec l'aide des deux notaires, celui de la commune et celui de Monsieur Desneval. Ce dernier souhaite augmenter le loyer.

Il restera à la nouvelle équipe municipale de finaliser ce protocole et éventuellement de le modifier dans une négociation complémentaire.

Le prochain conseil se tiendra le vendredi 20 mars 2026 à 20 heures.

Clôture de la séance à 11 heures 40.

Monsieur le Maire,
Thomas Spindler



[Signature]